



Copie verte

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

Ba 19. Apr. 72 18

o.713-222 - KT/bv

3003 Berne, le 20 avril 1972

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Au Service de la coopération
technique du Département politique
fédéral

3003 B e r n e

Au Secrétariat du Département
de l'intérieur

3003 B e r n e

A l'Office fédéral des
assurances sociales

3003 B e r n e

A la Division de la justice
du Département fédéral de
justice et police

3003 B e r n e

A la Division du commerce du
Département fédéral de l'économie
publique

3003 B e r n e

A l'Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail

3003 B e r n e

Pacte international relatif aux droits
économiques, sociaux et culturels (ONU)

Messieurs,

Par lettre du 6 septembre 1971, nous vous avons
soumis le texte du Pacte international relatif aux droits
économiques, sociaux et culturels, tel qu'il a été adopté
par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre
1966.

./.



- 2 -

Sur la base des réponses que nous avons reçues, nous avons rédigé une notice dans laquelle nous avons résumé les observations formulées au sujet des principaux articles du Pacte. Vous voudrez bien trouver en annexe, pour votre information, un exemplaire de ce document.

Il résulte de cette consultation qu'il serait prématuré pour la Suisse, dans les circonstances actuelles, de fixer dès maintenant son attitude à l'égard dudit Pacte international. Dans les domaines de la sécurité sociale et de l'enseignement notamment, d'importants projets de révision de la constitution sont actuellement soumis aux Chambres fédérales. Dans la lettre qu'il nous a envoyée, l'Office fédéral des assurances sociales a en outre relevé qu'une profonde révision des lois fédérales sur l'assurance-vieillesse et survivants, sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-accidents est en cours ou en préparation. Nous pensons par ailleurs que la priorité devrait être accordée à la ratification par notre pays de la Charte sociale européenne. Enfin, seuls 15 Etats sont actuellement parties audit Pacte, alors que 35 ratifications ou adhésions sont nécessaires pour qu'il puisse entrer en vigueur.

Nous ne voudrions pas manquer de vous remercier encore vivement de votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Division des affaires juridiques
e.r.



(Dumont)

Annexe:

1 notice